



Ce que veut le Sgen-CFDT à l'AEFE

Améliorer les conditions de travail, de recrutement, de rémunérations, faire évoluer les métiers, être reconnu

Le Sgen-CFDT demande que les personnels bénéficient de toute la reconnaissance que mérite leur investissement et des mêmes égards que les personnels diplomatiques.

Dans un réseau en pleine mutation, le Sgen-CFDT sera plus que jamais attentif aux conditions de travail de tous les personnels (stress, pressions, tensions, augmentation des tâches...).

Pour les personnels enseignants, le Sgen-CFDT revendique la prise en compte d'un service toutes tâches comprises qui intègre notamment les actions menées en matière de coopération éducative. L'investissement des personnels dans ces actions doit nécessairement passer par une réduction du temps de face à face avec les élèves.

Le Sgen-CFDT revendique, pour l'ensemble des personnels, une évaluation non pas individuelle mais collective et basée sur les objectifs à atteindre fixés dans le cadre du projet d'établissement.

Améliorer la situation des personnels recrutés locaux

[RESPECTÉS]

Le Sgen-CFDT demande :

- la mise en œuvre d'une politique visant à ce que soient respectés les principes généraux du droit international du travail et qui ne se contente pas de respecter les minima fixés par les règles locales ;
- l'affiliation par l'employeur et à sa charge des recrutés locaux à un régime de protection sociale et de retraite, la prise en charge des complémentaires santé et retraite, là où les régimes de protection sociale locaux sont inexistantes ou notoirement insuffisants.
- l'harmonisation des grilles des personnels de recrutement local et leur alignement sur la grille la plus favorable.
- des règles de progression individuelle et collective des rémunérations et de promotion claires construites dans le cadre du dialogue social.
- le respect des recommandations de l'AEFE et leur exécution pour les recrutés locaux des établissements d'enseignement français à l'étranger, le respect des principes généraux du droit international du travail et de la législation locale.
- des emplois stables, quand ceux-ci correspondent à un besoin avéré et durable.

Le Sgen-CFDT demande particulièrement qu'il ne puisse être donné sur ces postes, une priorité à un fonctionnaire titulaire en disponibilité qui ne peut, dans cette situation, bénéficier des avantages attachés à son statut.

Refondre les statuts des fonctionnaires détachés

[RECONNUS]

La présence de personnels titulaires français à l'étranger est indispensable pour garantir la qualité des établissements et leur fonctionnement conforme au modèle français

Le Sgen-CFDT revendique au minimum 50% d'enseignants titulaires dans les établissements dépendant de l'AEFE.

Comme il l'avait déjà demandé lors de la révision du statut de résident, le Sgen-CFDT approuve une remise à plat des statuts des fonctionnaires, en vue d'un statut unique avec prise en charge de la mobilité pour les personnels qui s'y soumettent. Les contraintes budgétaires actuelles exigent néanmoins une grande vigilance.

Le Sgen-CFDT demande pour les personnels, outre le traitement indiciaire :

- une indemnité assurant au fonctionnaire le pouvoir d'achat qu'il aurait à Paris,
- un supplément de rémunérations pour enfants à charge,
- une indemnité de changement de résidence, éventuellement dégressive sur trois ans pour inciter à la stabilité dans le poste, à l'arrivée en poste,
- la même indemnité au départ, après six années minimum dans le poste, ayant pour but de favoriser, après cette durée en poste, une mobilité profitable à l'établissement,
- un voyage tous les trois ans.